



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 35, chemin de la Batteuse à La Pêche connue sous le lot 2 685 196 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage conventionnel d'une profondeur de 14,02 m alors que la norme maximale prescrite est de 12,00 m, conformément au Règlement de zonage 03-429.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 18^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre (2024).

Marco Déry

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marco Déry, directeur général et greffier trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 septembre 2024.

Marco Déry

Directeur général et greffier-trésorier